

Cellule communication
Tel : 24.66.43/66.44

Mardi 23 juin 2015

**COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DU 23 JUIN 2015**

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 23 juin, a adopté 1 projet de délibération du Gouvernement et 30 arrêtés.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du Gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie et à présenter des observations devant la Cour administrative d'appel de Paris (Affaires Sarl Pains du cœur, Sas 12F, M. Éric Albiero, Edifis promotion, Société minière du Sud Pacifique, Société touristique hôtelière de Nouvelle-Calédonie).

Secteur de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, et de la sécurité civile :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation pour une opération de concentration dans le secteur de l'épicerie fine notifiée par les sociétés Caff investissements et Socalait du groupe Calonne.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'application de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés au titre des montants distribués (CAIS).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'application de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n° 2014-3787/GNC du 23 décembre 2014 relatif au programme annuel d'importation pour l'année 2015.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'organisation de deux loteries (Amicale de la mairie du Mont-Dore, FSE du collège Georges Baudoux) et de quatre lotos (Association d'aide aux personnes âgées du Mont-Dore, APE de l'école H. Olhen de Païta, école primaire publique de Touho, APE de l'école Immaculée de Koné).

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la fin de fonctions de Stéphanie Boiteux en qualité de directrice par intérim de l'Institut de développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC).

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la nomination par intérim de Gabriel Muavaka en qualité de directeur de l'Institut de développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'attribution et l'autorisation de report de retour en Nouvelle-Calédonie de trois stagiaires bénéficiaires de bourses territoriales de formation professionnelle continue.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'enregistrement au répertoire des certifications professionnelles de Nouvelle-Calédonie du titre de « Responsable de gestion des ressources humaines ».
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification et la correction de bourses territoriales de formation professionnelle continue dont bénéficient six stagiaires.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2013 de l'Institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC).

Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites ZODEP et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des dépenses de diverses manifestations, liées à la mise en œuvre sur le plan juridique de la Charte du peuple kanak, du 25 octobre au 11 novembre 2014, à Nouméa et Lifou (2 321 625 F CFP).

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions à plusieurs associations pour un montant global de 9 000 000 F CFP (association Vocal, association des jeunes de Stetho, fédération afro-créole, conseil des anciens de la tribu Mou-Ponérihouen, association BB Lecture, Duol Productions).

Secteur du budget, du logement, de l'énergie, du développement numérique et de la communication audiovisuelle ; du suivi des questions monétaires, de crédit et des relations avec le Congrès :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le montant de la composante de stabilisation applicable au 3^e trimestre 2015 relative au système électrique de la Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'exonération de la taxe générale à l'importation (TGI) en faveur de matériels destinés à la réalisation d'une opération adoptée par le comité de gestion du fonds d'électrification rurale (société Sunzil, Farino).

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'exonération de la taxe générale à l'importation (TGI) en faveur de matériels destinés à la réalisation d'opérations adoptées par le comité de gestion du fonds d'électrification rurale (société Sunzil, Bélép).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à signer l'acte de caution relatif au contrat de prêt passé par le centre hospitalier territorial Gaston Bourret (CHT) avec la société générale calédonienne des banques (SGCB).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à signer l'acte de caution relatif au contrat de prêt passé par le centre hospitalier territorial Gaston Bourret (CHT) avec la banque européenne d'investissement (BEI).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à signer l'acte de caution relatif au contrat de prêt passé par le centre hospitalier territorial Gaston Bourret (CHT) avec la banque de Nouvelle-Calédonie (BNC).

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers inter-îles de la société Air Loyauté.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs de la société Air Loyauté.

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge de la rémunération et des frais de missions d'assistance et de conseils juridiques de Philippe Rimbault (27 juin au 12 juillet 2015) pour la mise en place du service civique de la Nouvelle-Calédonie et du projet éducatif.

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé Anthony Maloof, médecin australien, à exercer temporairement la médecine.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création par voie normale d'une officine de pharmacie à Ondémia, commune de Paita.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie à Ondémia, commune de Paita.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une subvention à l'association sportive et culturelle de Gaïtcha (ASCG, 4 700 000 F CFP).

Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, des relations avec les provinces et les communes ; du suivi et de la coordination de la construction du médipôle de Koutio :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité François Petit en qualité d'agent spécial de la société d'assurances Elite Insurance Company Limited.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité Antoine Charlery en qualité d'agent spécial de la société d'assurances Europ Assistance SA.

Secteur de la protection sociale, de la solidarité et du handicap, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Calbat à occuper le domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie en vue de l'aménagement de deux exutoires au niveau de la rivière Ondémia, sur la commune de Païta.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'expérimentation de 4 produits phytosanitaires à usage agricole (PPUA) pour des besoins de recherche et de développement du pôle terrestre de l'Adecal.

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des avis favorables sur des demandes de visa de long séjour ou de titre de séjour et des projets d'arrêté portant autorisation de travail avec ou sans visa de long séjour et titre de séjour (50 dossiers).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a publié le rapport d'activité 2014 sur l'état des services de la Nouvelle-Calédonie et le rapport d'activité 2014 des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie.